



Le contrat de pays n'est plus un fantôme:

Et oui, depuis le 17 Novembre dernier, le Conseil Municipal a enfin appris de la bouche du Maire, qu'un contrat de pays est à l'ordre du jour pour le seul canton de Saint-Macaire.

En effet, l'association des maires du canton s'est prononcée unanimement pour cette formule, rejetant ainsi le contrat initialement proposé qui mettait dans le même sac les deux cantons de Langon et de St Macaire. Il n'empêche que l'avenir de St Macaire ne saurait s'envisager sans tenir compte de Langon (qui par exemple nous tient dans sa zone d'attraction commerciale) mais, à priori, les intérêts du canton semblent ainsi mieux préservés.

Avant de se lancer dans le contrat de pays, certains élus du canton ont prudemment proposé de créer un Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation: ce dernier aurait pour objectif immédiat d'examiner les différentes solutions utilisables pour gérer les crédits "contrat de pays" (Syndicat intercommunal à vocation multiple, association loi 1901, etc...), afin d'éviter que les petites communes ne soient écrasées par les grosses dans la répar-

tition des retombées; les élus locaux auront-ils la même sagesse? La réponse à cette question risque de se faire attendre quand on sait que dans 90 % des réunions intercommunales, St Macaire est représentée par une chaise vide.

Il faut espérer cependant qu'un Syndicat d'Etudes et de Programmation inciterait chaque commune, même St Macaire, à faire un sérieux bilan de santé pour déterminer les opérations prioritaires de caractère cantonal qu'elle souhaite voir réaliser sur son territoire. Cela suppose deux attitudes: voir plus loin que la gestion au jour le jour de la commune et s'abstraire de l'esprit de clocher pour jouer la carte de la coopération intercommunale. Ces conceptions sont loin d'être monnaie courante lors des réunions du Conseil Municipal de St Macaire.

Pour établir un tel diagnostic, il est indispensable de s'entourer du conseil de spécialistes et de consulter la population, notamment par le biais des associations locales. Or, depuis 1977, toute notion de commission extra-municipale est interdite de séjour à St Macaire. Et puis, parmi les conseillers municipaux "influents", trop justifient leurs propositions par "l'amour de St-Macaire" (sauf le Maire), amour certes louable mais sans nul doute insuffisant pour poser les vrais problèmes de la vie quotidienne à St Macaire. Exemple: on préfère changer le pavement de la place du Marché dieu plutôt que de programmer le tout à l'égout.

Pour conclure, il faut souligner qu'un contrat de pays est nourri d'arrières pensées de l'Etat sur la fusion des communes et n'apporte aucune solution au problème central de l'emploi. Le canton peut prévoir des zones d'accueil pour ateliers et petites industries, rien n'assure qu'ils viendront. C'est ce qu'on appelle le libéralisme, c'est-à-dire la liberté pour les employeurs de se fixer là où leur est assuré le meilleur profit.

Collectif du G.A.M.: J.M.BILLA, D.BORE, J.CADI, B.CONANT, C.DETRIEUX, C.DROUET, M.HERBIN, J.F.MOUGIN, F.VOLCKAERT.
Dépôt légal 7.78. Responsable de la publication: D.BORE.

Le va-tout du Cours de la République:

Reprenons l'origine de la démarche : la R.N. II3 est déviée en Mai 1976, le Conseil Municipal songe après les élections de 1977 à refaire le revêtement du Cours de la République ainsi que les trottoirs. Certains conseillers émettent l'idée qu'il vaudrait mieux attendre pour cela la pose du gaz de ville, d'autres qu'un jour viendra forcément le tout-à-l'égout donc qu'il faut poser aussi les buses correspondantes.

Idées fort louables, seulement, le Fureteur l'a déjà signalé, les élus avaient seulement oublié que le tout à l'égout commence par une station d'épuration (Cf. les exemples voisins de Sauveterre et de Monséguir). Donc, finalement les travaux ont amélioré sans nul doute le Cours de la République puisque désormais les eaux usées passent en souterrain. Ils n'ont apporté rien de plus au confort des logements riverains puisque, sans station d'épuration, ils ne peuvent pas brancher les fosses hygiéniques existantes ni installer des fosses septiques mais seulement des fosses étanches.

Encore ce problème peut-il connaître une solution. Le plus grave ce sont les implications financières de l'impossibilité d'assimiler le busage du cours de la République à un tout à l'égout. En effet, la commune ne bénéficie pas normalement des subventions prévues à cet effet (jusqu'à 40 % issus de la Direction Départementale de l'Agriculture + 20 % éventuellement du Conseil Général): Le Maire a tenté une démarche de recours et une promesse verbale de subvention a été obtenue. Qui plus est, la commune n'a pu contracter un emprunt privilégié pour les 40 Millions d'A.F. nécessaires et a choisi une formule à remboursements semestriels qui s'accommode mal des budgets annuels.

Total, face aux échéances, le Conseil Municipal a envisagé l'augmentation du M3 d'eau, mesure qui ne saurait se justifier que par la création d'un véritable tout à l'égout. Les Macariens auront compris que les conseillers cherchent à faire payer leurs fautes de gestion aux administrés.

Les activités du Conseil Municipal:

Désormais, les réunions du Conseil Municipal sont annoncées le matin même de leur tenue: le G.A.M. en a ainsi manqué une. Le 12 juillet, le Conseil a voté dans une même séance le compte administratif 1977 et le budget supplémentaire 1978. Le 17 novembre dernier, c'était la réunion de rentrée avec un maire tenant parfaitement en laisse son Conseil.

Le compte-rendu de la commission des Travaux publics s'est conclu par 2 points positifs: une délégation ira à Toulennec voir un exemple de revêtement de trottoir pour mieux choisir celui des trottoirs du Cours de la République et un plan de circulation dans la commune va être mis à l'étude. Point noir: aucune place de stationnement n'a été prévue dans le cours de la République, notamment dans ses parties les plus larges; il faut donc se résoudre à autoriser le stationnement sur les trottoirs.

L'exposé du délégué à la cantine scolaire a donné lieu à un vibrant plaidoyer du maire sur la notion de "service public". En d'autres termes, le déficit de la cantine est normal et l'augmentation des tickets doit rester exceptionnelle (désaveu à peine voilé des initiatives prises par le 1er adjoint pendant la chasse à la palombe).

Le Conseil a décidé de se joindre à l'association des Maires du canton pour réclamer un centre de secours incendie à St-Macaire (autonome de Langon). Une solution intercommunale a été également retenue pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public. Deux points positifs.

Sur le plan projets, ont été évoqués la création d'une salle de judo au-dessus du garage des pompiers (est-ce vraiment rentable?) et l'achat de l'ancien "Cercle Français" (et le "Sacré-Coeur"? et "Les Grottes", que son propriétaire met en vente?).

En fin de séance, deux conseillers ont tenté de secouer la tutelle du maire, en évoquant l'un l'éternel problème des "Gitans", l'autre l'utilisation de la salle des fêtes par des groupes extérieurs à St-Macaire: rappel à l'ordre du maire contre le racisme et le chauvinisme. Un absent: le responsable de la commission Tourisme (l'organisation des visites touristiques et autres concerts aurait-elle abouti à un fiasco, fort cher pour le contribuable macarien?).

LE FURETEUR

- S'est promené Cours de la République, lieu "d'importants travaux" : pentes, contre-pentes, marches pour descendre chez soi, marches pour y monter, grilles d'égout là où il n'y aura jamais d'écoulement, absence là où il y en aura toujours (voir les conséquences lors des abondantes pluies du 12 et 13 Décembre). Bref, il faut débaptiser ce Cours et l'appeler Cours de Verdun ou Cours 14/18 en souvenir des tranchées et autres "Accidents de terrain".
- A propos de guerre, a appris que la section cantonale de la F.N.A.C.A. (Anciens Combattants de la Guerre d'Algérie) avait demandé à la Commune de donner à une rue ou à une place le nom de "Rue ou Place du 19 Mars 1962" (date de la fin de la guerre d'Algérie). Devinez ce qu'il advint de cette légitime requête : Refus sans aucune justification. Le Fureteur a honte et demande expressément une explication valable.
- A constaté une considérable différence de niveau entre les projets et les idées des uns et des autres lors de la dernière séance du Conseil Municipal. Exemple : Le Maire fait un cours magistral sur les Contrats de Pays(c'était si bien expliqué que le Fureteur est très tenté de le désigner conférencier pour la prochaine réunion du G.A.M.); en guise de réponse, le Premier Adjoint et ses "amis" demandent que la Place Tourmy soit débarrassée du "style néogrec" du théâtre de la Nature, quel dilemme n'est ce pas ?
- Organise un grand concours intitulé "Qui sont-ils ? Où sont-ils ? Qu'y font-ils ?". Un parle, un ferme les yeux, un fait des grimaces, un opine du chef, un est pâle, un fait la moue, un dort, un fait comme s'il avait compris, un copie sur le voisin, un fait sa crise d'adolescence, les autres rêvent ou sont absents ou les deux ... Le premier lecteur qui a trouvé qui ? où ? pourquoi ? gagnera une place de choix pour assister à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES...

CE QU'IL FAUT SAVOIR ...

Sur la Taxe d'habitation (feuille jaune):

- Pour chaque local elle est calculée à partir de la valeur locative, laquelle correspond au loyer annuel qui aurait pu normalement être encaissé.
- Elle est due par l'occupant, soit le propriétaire de l'immeuble si celui-ci l'habite, soit le locataire éventuel.
- Les personnes âgées ou infirmes, les personnes à charge ou de condition modeste (F.N.S.) peuvent faire l'objet, sous certaines conditions, de dégrèvements totaux ou partiels.

Pour tous renseignements ou réclamation S'ADRESSER :

Au bureau du Cadastre

- S'il s'agit de la fixation de la valeur locative.

Au Centre des Impôts ou à l'Inspection des Contributions Directes

- S'il s'agit des abattements pour charges de familles ;
- Des dégrèvements en faveur des personnes âgées ou infirmes ;
- De changement de locataire.

A la Perception UNIQUEMENT

- Pour toute demande de délais de paiement ;
- De remise de la majoration des IO % en cas de paiement tardif.

CENTRE DES IMPOTS 70, Crs du Gl Leclerc.33 210.LANGON.
Tél : 63.05.95 (Vendredi de 9 à 12 H et de 14 à 17 H)
RECETTE-PERCEPTION 17, Crs des Fossés.33 210.LANGON.
Tél : 63.03.01 (De 8 à 12 H et de 13 H30 à 16 H 30,
Sauf le Samedi).

Sur la taxe foncière sur les propriétés bâties:

- La base d'imposition correspond à la moitié de la valeur locative.
- Le taux fixé par l'Administration des Impôts est différent de celui de la taxe d'habitation. Par ailleurs il varie annuellement et d'une commune à l'autre, en fonction des budgets votés par les Assemblées locales (Commune, département...)
- Elle est due par le propriétaire de l'immeuble qui peut se retourner vers le locataire à condition qu'une clause ait été prévue lors du contrat de location.
- Les personnes âgées et de condition modeste peuvent bénéficier de dégrèvements.

Pour tous renseignements ou réclamation S'ADRESSER :

Au Bureau du Cadastre

- Pour la taxe foncière de vos propriétés non bâties (terrain,...)
- Pour un changement de propriétaire.
- Pour ce qui concerne le montant de la "base" ou du revenu imposable.

Au Centre des Impôts ou à l'Inspection des Contribu-
tions Directes

- Pour les dégrèvements en faveur des personnes âgées ou de condition modeste (Fonds National de Solidarité, contribuables non imposables).

A la Perception UNIQUEMENT

- Pour les délais de paiement.

BUREAU DU CADASTRE à LA REOLE Tél : 61.11.22
(De 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 16 H sauf le Samedi).

...POUR VIVRE A SAINT MACAIRE

L'aménagement des Allées des Tilleuls:

solution G.A.M.

solution C.M. (officiouse)

banquette reculée de 2m là où les arbres sont encore nains: 24 places récupérées.

voie de desserte déplacée
contre la banquette et sta-
tionnement entre les arbres.

